

Client n° 323666

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



N°TVA: FR39514605088

FACTURE n° 09144452 du 28/02/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 15837981	DU 23/02/26 ENLEVE AG. CAHORS							
	Signé par ADRIEN							
517690.01	STUCATEUR POUR SEAU 4147	1	U		7,38	7,38		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(6,62)		

Veillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.

Carte N°2921001142644 Adrien CASTANIER

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
1.287,94	20,00% 257,59	1.545,53	31/03/26	L.C.R.	11206 00090 90011045896 97

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 4

*Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.*

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

N°TVA: FR39514605088

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09144452 du 28/02/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 15837132	DU 3/02/26 ENLEVE	AG. CAHORS						
	Signé par ADRIEN							
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA	6	U		6,94	41,64		
	dont Eco-Contribution					(0,78)		
11647.01	RAGREAGE HP -SAC 25KG EDILIS	2	U		12,99	25,98		
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	4	U		17,11	68,44		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	6	ML		0,74	4,44		
	dont Eco-Contribution					(0,06)		
2435.01	PREGYDRO BA13 250/120	3	M2		9,04	27,12		
	dont Eco-Contribution					(0,36)		
754399.01	CROISILLON A CALE 1,5MM (250)EDILIS	2	U		23,86	47,72		
	dont Eco-Contribution					(0,10)		
BON N° 24736434	DU 3/02/26 ENLEVE	AG. CASTELFRANC						
	Signé par ANAIS							
2435.02	PREGYDRO BA13 300/120	7,20	M2		9,04	65,09		
	dont Eco-Contribution					(0,86)		
104712.01	VIS TTPC 25 -BTE 1000 GYPSO	1	U		8,00	8,00		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
104715.01	VIS TTPC 45 -BTE 1000 GYPSO	1	U		19,31	19,31		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
BON N° 15837185	DU 4/02/26 ENLEVE	AG. CAHORS						
	Signé par ADRIEN							
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

N°TVA: FR39514605088

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09144452 du 28/02/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un			PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
216645.01	COUPE CARREAUX 630MM	1	U			200,00	200,00		
220273.01	PLATRE PLAIFER MAX 737 -SAC 25KG	1	U			14,42	14,42		
BON N° 15837186 DU 4/02/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ADRIEN									
597203.01	PORTE MINE LYRA DRY	1	U			8,19	8,19		
848396.01	ETUI MINES LYRA DRY GRAPHITES (12)	1	U			5,68	5,68		
627446.01	MESURE BLADE ARMOR 5/32MM FATMAX	1	U			24,17	24,17		
779445.01	DISQUE EXPERT UF 125MM EDILIS	1	U			29,12	29,12		
BON N° 24736451 DU 4/02/26 ENLEVE AG. CASTELFRANC Signé par ANAIS									
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA dont Eco-Contribution	5	U			6,94	34,70 (0,65)		
103363.01	ADHESIF ORANGE 6095 33M/50MM	1	U			5,91	5,91		
BON N° 24736485 DU 6/02/26 ENLEVE AG. CASTELFRANC Signé par AC									
287233.01	ENDUIT STANDARD GS -SEAU 7KG GYPSO	1	U			12,24	12,24		
236999.01	RONDEC R0100AE ALU.NAT.MAT -2,5ML dont Eco-Contribution	5	ML			6,36	31,80 (0,05)		
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	4	U			17,11	68,44		
BON N° 15837528 DU 12/02/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ADRIEN									
448554.01	ADHESIF PVC ORANGE 33M/48MM ORNEA dont Eco-Contribution	14	U			4,63	64,82 (1,26)		
201947.01	AGRAFE N°140/10MM GALVA (5000)	1	U			14,68	14,68		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.									
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO									

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

N°TVA: FR39514605088

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09144452 du 28/02/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
567529.01	CUTTER DE SECURITE 25MM EDIA	2	U		10,96	21,92		
175186.01	LAME CUTTER RENFORCEE 25MM (10)EDIA	1	U		5,97	5,97		
216676.01	SAC DE TRANSPORT 1220MM COUPE CARR.	1	U		40,00	40,00		
284821.01	MOLETTE DE RECHANGE D22/6/4,7	1	U		20,77	20,77		
284834.01	MOLETTE DE RECHANGE D15/6/1,5	1	U		13,18	13,18		
BON N° 15837538 DU 12/02/26 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADRIEN								
11647.01	RAGREAGE HP -SAC 25KG EDILIS	15	U		12,99	194,85		
BON N° 15837540 DU 12/02/26 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ANAIS								
324042.01	BAC MALAXEUR 40 LITRES PLASTIQUE dont Eco-Contribution	1	U		22,97	22,97 (0,32)		
BON N° 24736679 DU 20/02/26 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
Signé par AC								
223409.01	CEMFRANCE -SAC 35KG dont Eco-Contribution	3	U		8,50	25,50 (0,60)		
598854.01	SABLE ALL.0/2R.LAVE T dont Eco-Contribution	0,80	T		37,50	30,00 (0,18)		
BON N° 15837980 DU 23/02/26 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ADRIEN								
324042.01	BAC MALAXEUR 40 LITRES PLASTIQUE dont Eco-Contribution	1	U		22,97	22,97 (0,32)		
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA dont Eco-Contribution	8	U		6,94	55,52 (1,04)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.